



Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative

Le PPRE est proposé aux élèves
de l'école élémentaire

qui éprouvent des difficultés
résistant à la différenciation
pédagogique



Programme Personnalisé de Réussite Éducative

- À tout moment de la scolarité élémentaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève ne sera pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle, le directeur d'école propose aux parents ou au représentant légal de l'enfant de mettre en place un dispositif de soutien, notamment un programme personnalisé de réussite éducative.

Programme Personnalisé de Réussite Éducative

Un programme personnalisé de réussite éducative constitue tout autant

- une **modalité de prévention** de la grande difficulté scolaire, visant à empêcher un redoublement,
- qu'un **accompagnement de celui-ci** lorsqu'il n'a pu être évité, afin de lui donner davantage d'efficacité.

- Le PPRE est constitué d'une action spécifique
- et, le cas échéant, d'autres actions dans l'école ou hors de l'école.

La prise en compte des autres aides

- Le PPRE est un moment du parcours scolaire de l'élève. Il prend en compte les aides qui ont été apportées antérieurement.
- Le PPRE est mis en œuvre à un moment donné de la vie de l'écolier. Il prend en compte les autres aides apportées dans l'école et hors de l'école.

Un travail en quatre temps

- le repérage des élèves
- la définition des programmes
- la mise en œuvre des programmes
- l'évaluation des effets de chaque programme

L'évaluation

- L'évaluation est nécessaire avant la définition du PPRE pour bien repérer et pour cibler précisément les objectifs.
- L'évaluation est nécessaire à la fin du PPRE pour mesurer le chemin parcouru.

Il est assorti d'un système d'évaluation en trois temps :

- **à l'entrée dans le programme, pour évaluer les besoins,**
- **à court terme, en fin de l'action spécifique,**
- **à moyen terme afin de suivre les progrès de l'élève au cours du cycle.**

La définition des **objectifs**

La définition des objectifs relève d'un choix.

Il s'agit :

- de cibler des priorités relatives à la compétence visée,
- d'être assez précis pour pouvoir mesurer des évolutions,
- d'être assez explicite pour être compris par l'enfant et sa famille.

La gestion du **temps**

- Le PPRE est limité dans le temps.
- L'action spécifique est dense et de courte durée.

Le travail en équipe

L'équipe de base est composée

- du maître de la classe
- du directeur (qui est le garant du dispositif)
- des enseignants spécialisés des réseaux d'aide
- des maîtres surnuméraires (quand il en existe)

Le travail en **équipe**

L'équipe de base est complétée
autant que de besoin par:

- le médecin de santé scolaire
- les conseillers pédagogiques
- les emplois vie scolaire

Le travail en **équipe**

- Les différents membres de l'équipe définie localement n'ont pas les mêmes rôles ni les mêmes missions.
- Certains participent à l'équipe de conception mais pas de mise en œuvre et inversement.

Le travail en **équipe**

Des rôles spécifiques et déterminants

- Le rôle de l'enseignant de la classe
 - Le rôle du directeur

La place de l'enfant

- Pour garantir au mieux la réussite d'un PPRE l'enfant doit y participer plutôt que d'en être l'objet.
- S'il n' a pas de pouvoir de décision quant au bien fondé du dispositif (y compris dans ses détails de mise en œuvre) l'enfant qui suit ce programme doit en comprendre le sens et les enjeux.

La place de l'enfant

- Un entretien individuel est indispensable avant et après.
- Des outils d'aide au repérage du sens des actions doivent être mis à disposition des enfants.

La place des **parents**

- Les parents sont systématiquement informés, dans le cadre de rencontres avant le début du programme et à sa fin.
- Leur adhésion est recherchée ainsi que leur participation, notamment par un accompagnement à la maison.

La formalisation

- Le PPRE donne lieu à un document formalisé partagé par l'équipe enseignante, l'enfant et sa famille.
- En complément de ce document, les enseignants élaborent les outils de travail nécessaire à leur action professionnelle.

La formalisation

Le document partagé présente:

- La situation scolaire de l'élève,
- Les objectifs de fin de cycle,
- Les objectifs choisis à court terme,
- Le descriptif de l'action spécifique,
- L'échéancier des aides et des bilans intermédiaires
- Les points de vue de l'enfant et de sa famille

Les repères existants : en début de CP

- A l'école maternelle, ... il s'est chaque jour nourri de **mots nouveaux**...
- Il a compris que ces mots se composaient de **sons**.
- Il a commencé aussi à saisir que, par des **lettres** ... on peut porter sur le papier les traces d'un son que l'on entend.
- Il a même commencé à dire le **son** en voyant le **signe**.

Les repères existants : en début de CE1

- A la fin du CP, tous les élèves doivent avoir acquis les techniques du déchiffrage et les automatismes qui permettent la lecture autonome...

Les outils d'évaluation disponibles

- L'évaluation de septembre 2001 : « Évaluation et aide aux apprentissages en grande section de maternelle et en cours préparatoire » (banqoutils)
- Le protocole d'évaluation nationale CE1 version 2006